



Refus de la carte de sejour de mon mari depuis 2006

Par **CEJEE**, le **03/12/2008** à **18:53**

Je suis mariée à un marocain depuis le mois de mai 2006, la préfecture d'antony refuse le titre de séjour de mon mari, sous prétexte que la communauté de vie n'existe pas. C'est faux car l'enquête de gendarmerie mandatée par la préfecture d'antony a prouvée le contraire. Divers courriers ont été adressées ainsi que plusieurs requêtes au Tribunal de Versailles, le refus est catégorique, mon mari doit quitter le territoire français. Actuellement j'ai des problèmes de santé et subie trois fausses couches.
Mon mari reste sans papiers. La situation ne peut plus durer.
QUE DEVONS NOUS FAIRE ?
NOUS ATTENDONS VOTRE REPONSE AVEC
IMPATIENCE MERCI

Par **gigi**, le **03/12/2008** à **19:38**

bonsoir, mon mari aussi est marocain, il va demander le renouvellement de la carte (il a la carte pour 1 an), j'y ai peur moi aussi car je suis convoqué demain à la police, je ne connais pas le motif de la convocation, j'espère que ce n'est pas par rapport au mariage.

Par **CEJEE**, le **03/12/2008** à **19:45**

BONSOIR MERCI POUR VOTRE MESSAGE, PERSONNELLEMENT JE PENSE QUE LA POLICE VA VOUS QUESTIONNER NOUS SOMMES DÉJÀ PASSER PAR LA PAR RAPPORT À LA COMMUNAUTÉ DE VIE JE VOUS SOUHAITE BONNE CHANCE

Par **Cabinet**, le **09/12/2008** à **10:27**

Madame, rnJe fais suite à votre message.rnC'est pourquoi, si vous le souhaitez, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.rnVous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle, à l'appui des documents que vous possédez, pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.rnCordialement.rnrnrnrEmmanuelle CERFrnAvocat au Barreau de Parisrn62 rue de Caumartin - 75009 ParisrnTel. 01 46 08 41 93rnMob. 06 16 68 32 70rnwww.avocat-cerf.comrnhttp://emmanuelle.cerf.avocats.fr